

◆ **Adhésion :**

Les stages sont organisés par l'Aroéven, association loi 1901. Il faut souscrire une adhésion pour s'inscrire à une formation BAFA / BAFD. L'adhésion est obligatoire, son montant est de zéro €. Il apparaîtra sur la facture.

◆ **Tarifs et prestations :**

Nos tarifs sont établis en fonction des conditions économiques existantes au moment de la parution de notre brochure. Ils pourraient être modifiés en fonction des variations de prix, des frais de transport et taxes afférentes ainsi que des taux de change des pays hors zone euro.

Prestations comprises dans le tarif indiqué :

- l'hébergement et les repas, selon les modalités prévues sur le descriptif du stage (stage en internat),
- l'encadrement au minima dans le respect de la législation en vigueur,
- l'assurance (hors assurance annulation): voir rubrique assurance annulation,
- les frais de dossier,
- le matériel utilisé dans le cadre des activités.

Le coût du stage est forfaitaire aucun remboursement de prestations éventuellement non consommées n'est possible. Les dépenses à caractère personnel (argent de poche) ne sont pas incluses dans le prix du stage.

L'effectif des stagiaires est donné à titre indicatif et ne constitue pas un engagement contractuel.

Pour les stages nécessitant un transport, toute modification d'horaires de départ ou de retour indépendante de notre volonté (interdiction de rouler, jour ou horaire modifié par la société de transport, ...) ne remet pas en cause les engagements pris à la signature du bulletin d'inscription.

◆ **Conditions d'annulation du fait du participant (hors assurance annulation)**

Toute annulation devra nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception. Celle-ci entraînera la perception de frais selon le barème suivant :

Plus de 21 jours avant le début du stage : les frais d'annulation du dossier sont retenus, soit 50 € par participant,

Entre 21 et 15 jours avant le début du stage : retenue de 30% du montant total du stage avec un minimum de 50 €

Entre 14 et 7 jours avant le début du stage : retenue de 50% du montant total du stage

A partir de 6 jours avant le début du stage : l'intégralité du prix du stage sera retenue

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du stage du fait du participant. (renvoi, accident et maladie, ...)

L'Aroéven transmettra, au participant ou à son représentant légal, si le stagiaire est mineur, la liste des documents à fournir (voir dossier d'inscription).

Les stagiaires devront être en possession de tous les documents nécessaires au début du stage. L'absence d'un document est assimilée à une annulation du fait du participant qui ne pourra prétendre à aucun remboursement.

◆ **conditions d'annulation du fait de l'organisateur**

Nous nous réservons le droit :

- d'annuler un stage au plus tard 14 jours avant la date du début du stage si celui-ci n'a pas atteint 75% de l'effectif prévu. Une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, l'intégralité des sommes versées sera restituée sans indemnité,
- de modifier le programme d'un stage en cas de force majeure et dans l'intérêt des participant (es).

◆ **Contrat d'assurance**

L'Aroéven souscrit une assurance dont le montant est compris dans le prix du stage. Les stagiaires sont couverts durant les stages par notre assurance pour les risques suivants :

- accidents
- responsabilité civile
- rapatriement sanitaire

L'assurance ne couvre pas :

- Les pertes, vols et dégradations d'objets et effets personnels

Il est conseillé aux stagiaires de ne pas avoir sur eux des sommes d'argent trop importantes, bijoux, objets de valeur, téléphone portable, baladeur, console de jeux ... l'Aroéven n'en assumera pas la responsabilité en cas de perte, dégradation ou de vol.

◆ **Assurance annulation**

Une assurance annulation optionnelle est proposée pour chaque stage. Son tarif est indiqué lors de la procédure de réservation. L'assurance annulation ne peut être souscrite qu'au moment de l'inscription du participant.

Consulter les conditions de l'assurance annulation : télécharger les conditions de l'assurance annulation dans la rubrique « Questions diverses »

◆ **Renvoi**

En cas de problèmes importants (violences physiques, ou verbales, vol, consommation d'alcool, de produits stupéfiants,...) d'inadaptation ou de non respect des règles de vie, le stagiaire pourra être exclu. Tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur, seront à la charge de celui-ci. Aucun remboursement du stage ne sera effectué.

◆ **Photos / Vidéos**

Les photos ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées ultérieurement (brochures d'information, publications, site internet... des Aroéven) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à l'Aroéven. En aucun cas les photos et vidéos ne seront utilisées dans un autre cadre que celui des Aroéven et de la Foéven, Fédération des Aroéven. L'Aroéven décline toute responsabilité sur les photos et vidéo prises, à titre personnel, par les participants durant le séjour et de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.

L'Aroéven sensibilisera les stagiaires à l'utilisation responsable de leurs prises de vues.